



COMPTE-RENDU DU CT CNRS du 22 novembre 2016 SNIRS

Participants :

L. Labbé pour le SNIRS, autres élus.

Administration : C. COUDROY ; DGDR ; P. COURAL – DRH ; J. MIECHELIN DAJ ; F. BOUYER, OMES, Anne PEPIN, MT PONTOIS, mission pour la place des femmes, S. QUERBOUET, G. BEC mission relations sociales de la DRH.

Secrétaire de séance : CFE-CGC

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du CT du 13 juin 2016
2. Avis sur le projet de décision fixant les modalités d'organisation de l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique ;
3. Présentation du bilan social et parité 2015 ; (*version finale téléchargeable à cette adresse : <https://mycore.core-cloud.net/public.php?service=files&t=b9c6164ea8e816418bfee088934ed5db>*)
4. Questions diverses.

1- Validation du compte rendu du CT du 13 juin 2016

2- Avis sur le projet de décision fixant les modalités d'organisation de l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique :

Dates : dépôt des candidatures listes : 31 mars au 17 avril

Validation commission électorale le 19 avril

Vote : 24 mai au 26 juin

SNCS : c'est une bonne chose d'être passé de 4 à 6 membres mais on aurait pu faire une élection à collège séparé. On n'a pas été sollicité pour soulever ce point et à présent c'est trop tard.

Réponse DGDR : la problématique a été exposée au ministère et l'arbitrage final aurait été d'accepter l'augmentation de 4 à 6 postes mais pas d'une séparation en collèges.

Vote : 8 POUR et 2 abstentions (FSU)

Question diverse : légalité du calendrier pour les élections DR18 et DR5

3 – Présentation du bilan social et parité 2015 ; (*version finale téléchargeable à cette adresse : <https://mycore.core-cloud.net/public.php?service=files&t=b9c6164ea8e816418bfee088934ed5db>*)

Interventions des OS sur les sujets : part des femmes dans les RPS, promotions, différences de salaires. Diminution de l'emploi. Diminution du ration IT/Chercheurs. Age moyen des chercheurs trop élevé. Recrutement des chercheurs trop tardif. Réelle difficulté à recruter des IT. Crainte que le CRHC soit un frein à la promotion des femmes.

Regret que si peu de DU aient pu participer au séminaire pour les cadres, il faudrait insister pour dire que c'est important qu'ils y participent.

Comparaison depuis 2005. Le CNRS a perdu 560 chercheurs et 5,8% de ses effectifs IT. Cette perte met l'établissement, la recherche en difficulté et cela est source de souffrance. 6000 personnes précaires sont payées par l'ANR

Manque les chiffres sur le logement dans le bilan social.

Demande de données sur la mutualisation des postes

Déclaration du SNIRS :

Le SNIRS apprécie que le CNRS mette à disposition de tous le bilan social, qui est un document conséquent, livrant année après année des informations de premier plan, relevant d'un travail de

SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE - CFE-CGC

✉ 3 rue Michel-Ange 75794 PARIS cedex 16 ☎ 01 44 96 44 13 📠 01 44 96 49 76

📧 snirs-cfecgc@syndicats.cnrs.fr 🌐 <http://www.snirs.fr> <http://snirs-cgc.blogspot.com>

compilation considérable pour lequel nous tenons à adresser nos félicitations à la direction et à l'ensemble des personnels qui ont œuvré dans ce sens.

Le document ayant été transmis il y a peu de temps, il n'a pas été possible d'analyser finement les différents tableaux et graphiques et de manière exhaustive toutes les données présentées.

En ce qui concerne le contenu du document, en reprenant les premiers chiffres du personnels dans leur globalité et les comparant avec le bilan social un an auparavant, on ne peut que constater une baisse des effectifs globaux de 520 personnes. Cette baisse est plus axée sur les CDD et on pourrait bien entendu se féliciter de la résorption de l'emploi précaire si cela avait donné lieu à des créations de postes permanents. Mais quant au chiffre comparé des personnels permanents, le bilan social laisse apparaître une perte de 196 ETPT permanents de 2014 à 2015. Par rapport au discours du ministère disant que l'emploi est sauvegardé dans notre organisme, cette baisse nous paraît suffisamment conséquente pour tirer une sonnette d'alarme et un signal fort d'impact sur tous les métiers, chercheurs et ITA et sur la survie de notre organisme à courte échéance si on ne parvient pas rapidement à inverser cette tendance.

Le SNIRS renouvelle le constat qu'il est toujours regrettable quand on parle d'humain de le traduire en ETPT et souhaite que la direction des ressources humaines n'oublie pas la dimension humaine de son rôle.

D'autre part nous avons demandé que les informations concernant le télétravail figurent au bilan social. La direction nous informe qu'il y a 97 conventions de télétravail mises en place au niveau du CNRS, toutes pour des situations de handicap. Depuis la parution du décret 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, nous n'avons plus d'information concernant la mise en place du télétravail au CNRS. Le SNIRS est très régulièrement interpellé par les agents sur la possibilité de télétravail et souhaite que les travaux de réflexion sur ce sujet reprennent rapidement.

Comme nous l'avons soulevé lors du pré CT, nous aurions apprécié en préambule une présentation synthétique de l'établissement.

Concernant notre remarque sur la formulation de la phrase « on peut affirmer que, globalement, l'étape du tri sur dossier pour les concours CR instaurée en 2012, a eu pour effet d'augmenter le pourcentage de femmes retenues au niveau admises à poursuivre par rapport au taux de femmes parmi les candidates.... » qui donne l'impression que l'on a fait une sélection visant à favoriser les femmes et peut être mal interprétée, le SNIRS a noté qu'un erratum sera rédigé par la mission pour la place des femmes. Pour finir, nous reformulons notre remarque concernant les départs en retraite, puisque l'on constate une baisse des départs alors que l'on s'attendait plutôt à une hausse étant donné la tendance. Cette donnée doit être analysée et surveillée dans les trois prochaines années pour en tirer les conclusions nécessaires.

Réponses DGDR et DRH.

Il y a des constats que l'on partage tous ensemble.

Il y a un enjeu fort à mettre en place le RIFSEEP rapidement, le DRH va prendre des mesures pour anticiper la mise en place du RIFSEEP.

Recrutements : on va aller au-delà du remplacement des départs à la retraite.

Questions diverses

Pénibilité rapport prise en compte de la pénibilité dans la fonction publique.

Dons de jours CET :

Modalité de nomination des experts dans les commissions des CAP Modalité de répartition de l'enveloppe PPRS

Les locaux syndicaux La remise à plat de toutes les situations est en cours. Enquête lancée en décembre, retour janvier février des syndicats.